Saillat-sur-Vienne (87). Un homme condamné à 10 ans de prison pour avoir blessé avec infirmité permanente l'un de ses cambrioleurs en se défendant avec un piolet

20/06/2026 à 11h33



Gaël Prêtre, 53 ans, était jugé depuis mercredi pour tentative de meurtre, après avoir donné des coups de piolet dans la tête d'un cambrioleur. Lui plaidait la légitime défense. Il a été acquitté pour la tentative de meurtre mais condamné pour des violences en récidive ayant entraîné une infirmité permanente.

« *Et vous ? Comment réagiriez-vous ?* » Me Charlotte Dubois-Maret veut renverser les impressions d'audience laissées par son client durant ces trois jours de procès devant la cour d'assises de la Haute-Vienne.
Elle veut que les jurés ne voient pas son client comme un marginal antisocial guidé depuis l'enfance par un fort sentiment de persécution. Elle veut qu'ils se mettent à sa place. « *Imaginez. Vous êtes seul chez vous, dans votre lit, il est deux heures du matin, vous vous faites réveiller par des bruits, vous apercevez deux hommes en train de vous*

cambrioler. Comment réagiriez-vous ? Moi, je ne sais pas ».
Car son client, Gaël Prêtre, est d'abord une victime, avant d'être accusé de tentative de meurtre. Victime d'un cambriolage. Les deux cambrioleurs amateurs, inconnus pour ce type de faits, avaient discuté ce soir-là de cette maison abandonnée avec son fourgon rempli d'outils tout aussi abandonné et dans lequel il y avait une échelle qu'ils ont donc décidé de récupérer.

Le populaire